

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS JUDICIAIRES
CASE POSTALE 3174
2001 NEUCHÂTEL

Communiqué de presse

La Commission administrative des autorités judiciaires communique :

Enquête de satisfaction lancée par les autorités judiciaires

Dans un souci constant d'amélioration, d'ouverture et de transparence et afin d'entretenir le lien de confiance avec la population, nécessaire à une bonne et saine administration de la justice dans le canton de Neuchâtel, les autorités judiciaires ont décidé de lancer une enquête de satisfaction.

Le pouvoir judiciaire souhaite en effet connaître la perception des justiciables ainsi que des professionnels de la justice sur l'efficacité de l'appareil judiciaire neuchâtelois, et notamment sur la qualité de ses prestations, l'adéquation des sites judiciaires ainsi que sur le déroulement des procédures.

Deux questionnaires distincts ont été établis, l'un pour les professionnels de la justice - les avocats -, l'autre pour les personnes qui ont eu affaire aux services des diverses entités du pouvoir judiciaire, à savoir Tribunaux de première instance, Tribunal cantonal et Ministère public. Ces questionnaires figurent en annexe pour information.

Les données de l'enquête seront collectées et traitées par le service de l'organisation de l'État afin d'assurer leur confidentialité. Le résultat de cette enquête de satisfaction sera rendu public courant 2020 et permettra aux autorités judiciaires neuchâteloises d'améliorer la qualité de leurs prestations au service de la population.

Les autorités judiciaires remercient d'ores et déjà les personnes qui prendront la peine de répondre aux questions posées.

Neuchâtel, le 20 novembre 2019

Annexes : ment.